

# Recensement citoyen

## **Vous venez d'avoir 16 ans ?**

N'oubliez pas de vous faire recenser à la Mairie. Cette obligation légale doit être effectuée dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.



## **Où s'adresser ?**

À la mairie du domicile.

## **Pièces à fournir**

- carte nationale d'identité ou passeport
- livret de famille des parents
- justificatif de demande d'exemption le cas échéant

Liens utiles

[En savoir plus sur service-public.fr](https://www.service-public.fr)